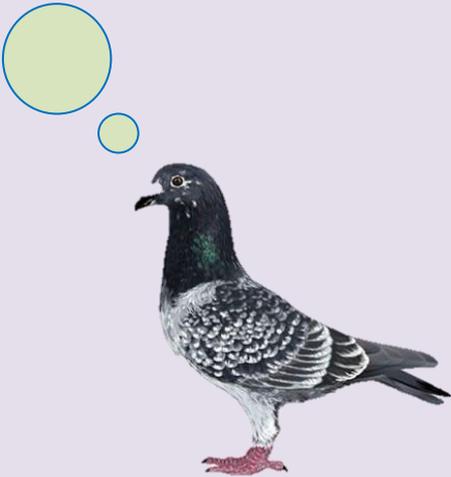




2019



A la recherche de l'information inédite !

La saison est lancée. Six mois de compétition sont ainsi proposés aux amateurs qui concentrent leurs pensées quasi exclusivement sur leurs colonies pour forger en priorité le plaisir de participer, le savourer par la suite avant de connaître si possible la joie procurée par la réussite. La saison hivernale est définitivement remise, le travail administratif inhérent à 2019 terminé.

« Coulon Futé » reste fidèle à sa philosophie de privilégier les résultats « non connus » des amateurs. Et ce pour leur donner, entre autres grâce à des statistiques, matière à réflexion sur les performances sportives des colonies, et ce au plus haut niveau possible de préférence. Toutes les réflexions argumentées menées, individuelles comme collégiales, ne peuvent que contribuer aux fondations d'un futur proche. De ce fait, l'inédit est de nouveau présent dans chaque dossier.

A noter quelques changements par rapport aux années précédentes pour cause d'un résultat vieux et yearlings réunis imposé par l'EPR et la demande des lecteurs de reprendre le nombre de pigeons engagés par tout amateur classé.

Pour percevoir et comprendre au mieux ces changements, « Coulon Futé » rappelle le contexte sportif de chaque entente avant la publication des résultats.

Bonne saison à tous !

Dossier 4 (petite vitesse) : samedi 20 avril

Le décor : six lâchers effectués

Maissemy	serein, bonne visibilité, nord-est faible	Oost-Vlaanderen	8:30
Maissemy		Dottignies	8:40
Maissemy		le Tournaisis	8:50
Maissemy		L'Ouest	9:00
Maissemy		Ath, Lessines	9:10
Maissemy		Renouveau	9:20

PETITE VITESSE : MAISSEMY

- *Lâcher : 8h50.*

Un premier lâcher tournaisien

Deux composantes classifiant par trois définissent un premier lâcher tournaisien de petite vitesse : d'une part, l'« Entente des VI » et, d'autre part, le « Groupement de Tournai ».

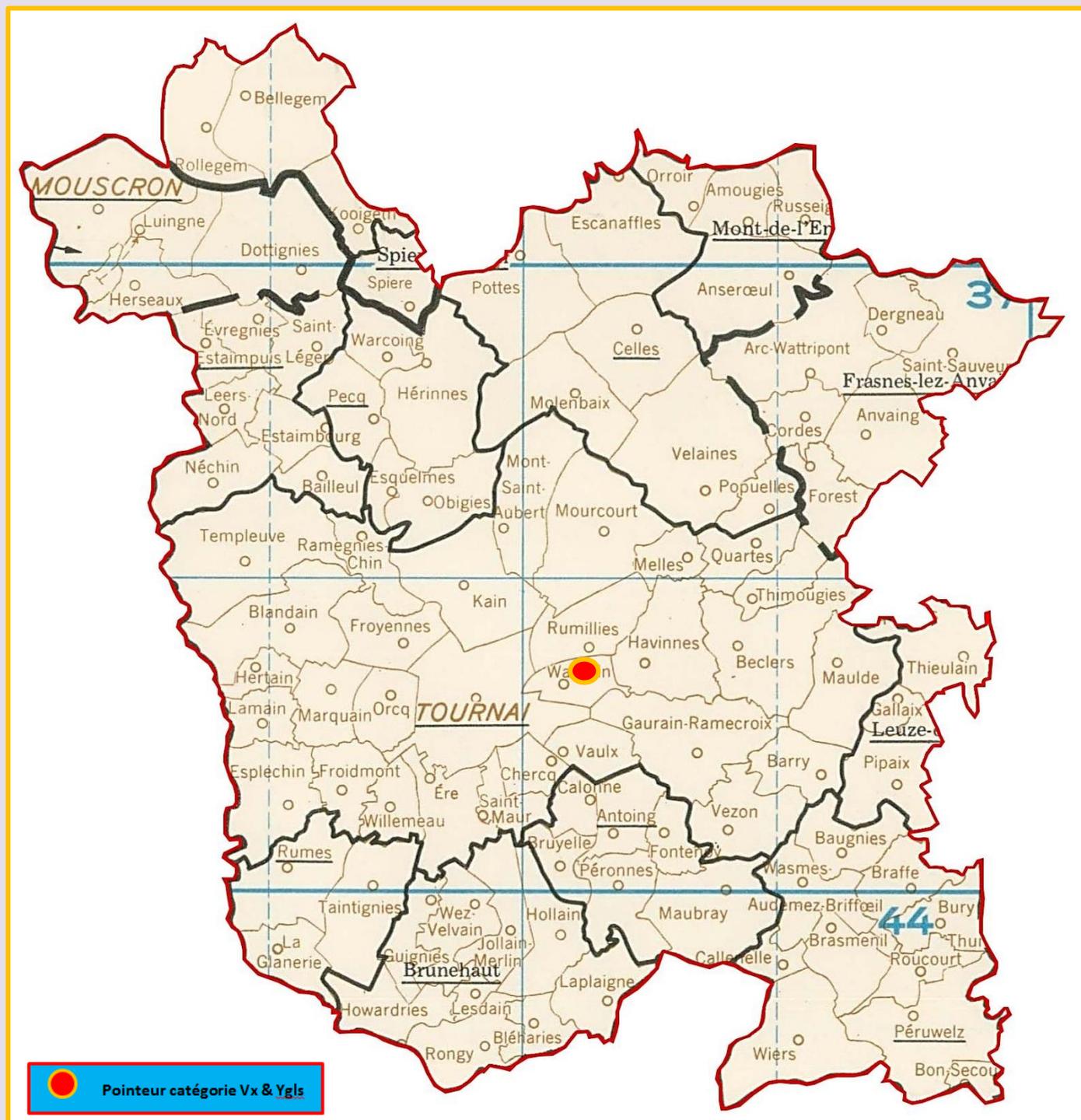
Les lettres A et B attribuées respectivement à l'« Entente des VI » et au « Groupement de Tournai » permettent d'identifier l'entente où l'amateur a engagé ses pigeons. Elles peuvent être remplacées par un chiffre en cas de récidive dans le classement. Le nombre suivant la lettre indique le nombre de pigeons engagés par l'amateur. Dans le cas du résultat vieux et yearlings réunis, les lettres V et Y usitées indiquent la catégorie du pigeon classé.

Une analyse sommaire:

- un contingent de 417 pigeons
- le pointeur : un vieux de **Cyril Harchies, de Warchin.**



Localisation du pointeur



Vieux et yearlings réunis : 417.

1 Harchies Cyril, Warchin (V-B-20), 84.400 km, 1296.79. 2 Harchies Cyril (Y-2), 1282.02.
3 Lecocq Michel, Obigies (Y-B-9), 88.071 km, 1277.00. 4 Fichelle Rudy & Sylvie, Obigies (Y-B-30), 88.843 km, 1272.42. 5 Lequenne Olivier, Pottes (V-B-67), 96.274 km, 1272.34. 6 Lequenne Olivier (2), 1271.78. 7 Allemeersch André, Pottes (Y-B-15), 96.120 km, 1264.73. 8 Harchies Cyril (Y-3), 1263.15. 9 Allemeersch André (Y-2), 1262.24. 10 Harchies Christian (Y-B-30), 84.400 km, 1261.27....

Le coin des statistiques - Classification par trois						
	Contingent	Lanterne rouge	Prix enlevés en fonction de la plus rapide lanterne rouge		Prix enlevés dans le « top 20 »	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
A	Non organisé					
B	417	1173.62	?	?	?	?
Total	?		?	?	20	100

Vieux : 206.

1 Harchies Cyril, Warchin (B-5), 84.400 km, 1296.79. 2 Lequenne Olivier, Pottes (B-34), 96.274 km, 1272.34. 3 Bonnet Michaël, Velaines (B-11), 90.972 km, 1258.37. 4 Lequenne Olivier (2), 1257.11. 5 Lequenne Olivier (3), 1256.56. 6 Henu Jean-Pierre, Warchin (B-6), 84.304 km, 1251.72. 7 Dubois Patrick, Gaurain (B-45), 83.061 km, 1247.78. 8 Harchies Christian, Warchin (B-13), 84.400 km, 1246.67. 9 Harchies Christian (2), 1246.67. 10 Harchies Christian (3), 1246.36...

Le coin des statistiques - Classification par trois						
	Contingent	Lanterne rouge	Prix enlevés en fonction de la plus rapide lanterne rouge		Prix enlevés dans le « top 20 »	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
A	Non organisé					
B	206	1163.04	?	?	?	?
Total	?		?	?	20	100

Yearlings : 211.

1 Harchies Cyril, Warchin (B-15), 84.400 km, 1282.02. 2 Lecocq Michel, Obigies (B-9), 88.071 km, 1277.00. 3 Fichelle Rudy & Sylvie, Obigies (B-19), 88.843 km, 1272.42. 4 Lequenne Olivier, Pottes (B-33), 96.274 km, 1271.78. 5 Allemeersch André, Pottes (B-15), 96.120 km, 1264.73. 6 Harchies Cyril (2), 1263.15. 7 Allemeersch André (2), 1262.24. 8 Harchies Christian, Warchin (B-17), 84.400 km, 1261.27. 9 Lequenne Olivier (2), 1257.66. 10 Lequenne Olivier (3), 1256.29...

Le coin des statistiques - Classification par trois						
	Contingent	Lanterne rouge	Prix enlevés en fonction de la plus rapide lanterne rouge		Prix enlevés dans le « top 20 »	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
A	Non organisé					
B	211	1180.39	?	?	?	?

Total	?		?	?	20	100
-------	---	--	---	---	----	-----

PETITE VITESSE : MAISSEMY

- *Lâcher : 8h40.*

Un second lâcher tournaisien

Dottignies-Néchin dispose d'un lâcher à lui seul en petite vitesse. Ce groupement organise un général vieux et yearlings réunis, des concours à vieux et à juniors conformément aux instructions données par l'EPR.

Dans les résultats publiés, pour faciliter la compréhension, des annotations sont utilisées. La lettre V ou Y indique, dans le résultat des vieux et juniors réunis, la catégorie du pigeon, le nombre qui la suit le total des engagés de l'amateur. Ce dernier est remplacé par un autre nombre en cas de récurrence de classement. Des statistiques ne peuvent pas être établies.

Une analyse sommaire :

- *un contingent de 330 pigeons*
- *yearlings majoritaires*
- *les tops dans les 1200 m, les clôtures à plus de 1100 m*
- *le pointeur, un junior de Maurice Casaert Fils, de Néchin.*



Vieux et yearlings réunis : 330.

1 Casaert Maurice Fils, Néchin (Y-18), 88.416 km, 1263.98. 2 Depraetere-Decock, Dottignies (V-20), 95.122 km, 1251.33. 3 Casaert Maurice Fils (Y-2), 1250.87. 4 Nottebaert Christophe, Templeuve (V-45), 87.253 km, 1246.73. 5 Nottebaert Christophe (Y-2), 1244.07. 6 Nottebaert Christophe (Y-3), 1243.18. 7 Vanparys-Debusschere, Néchin (V-43), 88.735 km, 1242.20. 8 Depraetere-Decock (V-2), 1241.80. 9 Casaert Maurice Fils (Y-3), 1240.63. 10 Batteur Jean-Paul, Estaimbourg (Y-14), 90.354 km, 1240.24...

Lanterne rouge (par 3) : 1118.13.

Vieux : 145.

1 Depraetere-Decock, Dottignies (13), 95.122 km, 1251.33. **2 Nottebaert Christophe, Templeuve** (23), 87.253 km, 1246.73. **3 Vanparys-Debusschere, Néchin** (18), 88.735 km, 1242.20. **4 Depraetere-Decock** (2), 1241.80. **5 Bride Roger, Molenbaix** (6), 93.288 km, 1238.91. **6 Nottebaert Christophe** (2), 1236.43. **7 Casaert Maurice Fils** (4), 88.416 km, 1226.58. **8 Batteur Jean-Paul, Estaimbourg** (3), 90.354 km, 1223.72. **9 Nottebaert Christophe** (3), 1222.85. **10 Quintard Thomas, Kain** (4), 85.363 km, 1215.67...

Lanterne rouge (par 3) : 1142.26.

Yearlings : 185.

1 Casaert Maurice Fils, Néchin (14), 88.416 km, 1263.98. **2 Casaert Maurice Fils** (2), 1250.87. **3 Nottebaert Christophe, Templeuve** (22), 87.253 km, 1244.07. **4 Nottebaert Christophe** (2), 1243.18. **5 Casaert Maurice Fils** (3), 1240.63. **6 Batteur Jean-Paul, Estaimbourg** (11), 90.354 km, 1240.24. **7 Casaert Maurice Fils** (4), 1240.05. **8 Cosaert Léandre, Dottignies** (8), 95.430 km, 1239.61. **9 Cosaert Léandre** (2), 1233.47. **10 Vanparys-Debusschere, Néchin** (25), 88.735 km, 1230.72...

Lanterne rouge (par 3) : 1101.49.